

[Traduction]

M. Friesen: Madame le Président, j'invoque le Règlement . . .

Mme le Président: J'ai entendu les tenants et aboutissants de la question de privilège du député. Il vaudrait peut-être mieux mettre fin au débat maintenant; je pourrais étudier les différentes instances et rendre ma décision plus tard.

L'HON. J. REID—EMBÊTEMENTS À L'ENTRÉE DE LA CHAMBRE

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Madame le Président, je vous ai donné préavis de ma question de privilège hier. Depuis mon retour à Ottawa, après les vacances d'été, j'ai été empêché par trois fois d'entrer à la Chambre des communes. Je précise qu'on ne m'a pas carrément interdit l'accès, mais que j'ai eu des embêtements. Je sais que Votre Honneur a déjà saisi les membres du comité de la gestion et des services aux députés et que les whips des partis ont cherché à convaincre les députés d'accepter de nouvelles consignes pour assurer leur sécurité à la Chambre des communes. En règle générale, je n'ai pas de mal à me conformer à cet état de choses et je comprends aussi que vous vous trouviez dans une position délicate lorsqu'on vous informe des dangers encourus.

Ma question de privilège se fonde sur le fait que, s'il y a eu un accord général et s'il en a été question au comité de la gestion et des services aux députés, il paraît que les déplacements des députés et de leurs collaborateurs dans l'édifice seront surveillés encore plus étroitement.

Je comprends le dilemme dans lequel se trouve Votre Honneur car le leader à la Chambre n'a pas jugé bon de former le comité de la procédure et de l'organisation qui s'occupe habituellement de ce genre de problème. J'étais membre de ce comité en 1971, quand il a étudié l'affaire Chartier. Pour les députés qui ne s'en souviennent pas, je rappelle que cet individu s'était fait sauter à la bombe dans une des toilettes situées à proximité du bureau du premier ministre. La deuxième fois, c'était évidemment en 1975, lorsque le comité de la procédure et de l'organisation s'attaqua de nouveau aux problèmes de sécurité.

Je ne tiens pas à présenter une motion officielle sur ma question de privilège et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, ce sont les agents qui ont essayé de suivre les instructions de leurs supérieurs qui en pâtiraient. Ce serait malheureux d'être obligé de leur causer tous ces ennuis parce qu'ils ont tout simplement essayé de suivre les instructions de leurs supérieurs.

Si les députés veulent s'imposer des restrictions, je crois que l'Orateur devrait se faire conseiller et aider par un comité permanent quelconque. Comme le savent les députés, et je suis certain que vous le comprendrez, madame le Président, la solution adoptée prêterait passablement à controverse.

J'exhorte le leader à la Chambre et les leaders parlementaires des autres partis à offrir ce genre d'aide à l'Orateur. Je sais que très peu de députés épinglent les plaquettes d'identité

Privilège—l'hon. J. Reid

qu'on nous a remises. Je ne porte pas d'alliance ni d'autres bijoux. Je ne porte aucune pièce d'identité prouvant que je suis député. Je n'ai jamais dû en présenter avant le mois de septembre. Si nous nous engageons dans cette voie, il faut consacrer toute une série de discussions à ce sujet à la Chambre des communes.

Comme je l'ai dit, madame le Président, je comprends parfaitement les difficultés que vous éprouvez. Je suis tout à fait en faveur des décisions que vous avez jugé bon de prendre et je suis prêt à les appuyer. J'invite tous les députés à s'intéresser de beaucoup plus près à ce qui se passe.

Mme le Président: Je m'apprêtais à interrompre le député. Bien sûr, on ne peut me demander de rendre une décision sur une question hypothétique concernant des mesures de sécurité plus strictes que, d'après le député, ou parlerait d'imposer aux députés. Je puis lui assurer qu'il n'est pas question à l'heure actuelle de mesures plus strictes, si ce n'est celles qui ont été acceptées par les divers caucus. Le député soulève une question de privilège en se fondant sur certaines rumeurs qui circulent sur la colline parlementaire. Il siège ici depuis assez longtemps pour savoir qu'il n'est pas toujours bon d'ajouter foi à toutes les rumeurs qu'on lance.

Des mesures de sécurité sont désormais en vigueur. Une autre, qui a été acceptée par tous les caucus après de longues consultations avec les whips qui leur avaient soumis la question sera appliquée à une date ultérieure. Il s'agit, bien entendu, d'une question administrative que j'aurais probablement pu trancher seule, mais étant donné son caractère très délicat j'ai voulu profiter de la sagesse de tous les députés de cette Chambre pour le faire.

Les députés devraient comprendre que, depuis que je siège ici, on m'a rapporté certains incidents qui m'ont donné, ainsi qu'à d'autres personnes, des raisons d'être inquiète. Nous avons été forcés de conclure que certaines de ces mesures étaient nécessaires. Elles me répugnent autant qu'à beaucoup de députés, mais je demande à la Chambre de collaborer pour faire appliquer ces mesures.

● (1540)

J'aimerais que le député porte son épinglette s'il le peut, mais les députés qui n'aiment pas porter de bijoux ne sont pas tenus de le faire. Les gardes ont été entraînés à reconnaître tous les députés. Si le député a été arrêté à la porte, je le regrette, mais il doit être une exception. Le député est très malchanceux que cela lui soit arrivé trois fois d'affilée, mais je crois que nous sommes tous d'avis que tous les citoyens doivent avoir libre accès aux édifices du Parlement. Cela demeure un principe très, très important. Cependant, il fallait prendre certaines mesures de sécurité pour nous protéger de ceux qui, pour une raison ou une autre, nous veulent du mal. Je ne comprends pas les motifs de ces gens, mais ils existent.